

Paris, le 04 novembre 2015

Communiqué de presse

Mécanisme de supervision bancaire unique : des attentes fortes des banques françaises, un an après un lancement réussi

Après une mise en place réussie il y a un an, le nouveau superviseur unique doit aujourd'hui relever un double défi : assurer un contrôle efficace des banques de la zone euro, tout en permettant de préserver leurs capacités de financement de l'économie.

La prise en compte des spécificités du modèle bancaire européen, tant par le Mécanisme de supervision unique (MSU) que par les instances internationales dont il est partie prenante, est une nécessité pour faire de ce pilier fondamental de l'Union bancaire un vrai succès pour l'Europe.

Une mise en place réussie

Le MSU des banques au sein de la zone euro est entré en vigueur le 4 novembre 2014, avec pour ambition de fixer et d'appliquer des règles de supervision identiques et adaptées à la dimension de groupes bancaires transfrontières.

Cette entrée en vigueur a été précédée d'un exercice sans précédent de revue exhaustive et exigeante de la qualité des actifs des banques (*Asset quality Review*, AQR). Pour les banques françaises, cette revue a permis de confirmer leur solidité liée à un modèle diversifié ainsi qu'à une gestion rigoureuse de leurs risques.

La Fédération bancaire française a, dès l'origine, apporté son soutien à l'Union bancaire. Il s'agit d'un projet structurant dans le cadre de la construction européenne et de la zone euro en particulier. A ce titre, un an après son entrée en vigueur, le bilan du MSU marque une réelle avancée en faveur de la stabilité et de la sécurité du secteur bancaire européen.

Un défi pour l'avenir : préserver la capacité des banques à financer l'économie

Cette première étape franchie avec succès, le superviseur unique doit désormais contribuer à l'émergence d'une vision stratégique sur ce que sera le financement de l'économie de la zone euro. Il s'agit du défi majeur des années à venir pour la croissance et l'emploi. Soutenir et accompagner l'ambition économique de la zone euro impose de ne pas entraver la capacité de ses banques à distribuer du crédit et de ne pas affaiblir leur compétitivité.

Les banques françaises souhaitent ainsi que le superviseur unique donne aux banques de la visibilité sur les objectifs à respecter en matière de capital, en tenant compte des enjeux de compétitivité des acteurs financiers à l'intérieur de la zone euro, mais aussi vis-à-vis d'autres zones géographiques. Elles fondent également l'espoir que le superviseur unique porte davantage la voix de la zone euro auprès des instances de régulation bancaire internationales telles que le Comité de Bâle et le Forum de stabilité financière où il est partie prenante. L'harmonisation de la réglementation ne doit pas conduire à une standardisation des modèles bancaires. Pour soutenir son ambition économique, la zone euro a besoin de grands acteurs bancaires.

Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de la Fédération bancaire française, commente : « *Le premier anniversaire du Mécanisme de supervision unique permet de tirer un bilan positif de sa mise en place. Les attentes de la profession bancaire à son égard restent fortes car son rôle est déterminant pour l'évolution du paysage bancaire de la zone euro et la compétitivité de ses acteurs. C'est pourquoi nous fondons l'espoir qu'il porte davantage la voix de la zone euro et des spécificités de son modèle de financement auprès des instances de régulation internationales* ».

CONTACTS

Pascal HENISSE : 01 48 00 50 07- phenisse@fbf.fr

Céline CASTEX : 01 48 00 52 66 - ccastex@fbf.fr

Terence DE CRUZ : 01 48 00 50 70 - tdecruz@fbf.fr

FBFservicepresse@fbf.fr



Suivez-nous sur Twitter

[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)